



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

débits de boissons

Question écrite n° 51550

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme et des services sur le permis d'exploitation entré en vigueur le 16 mai 2007. Il souhaite savoir combien d'exploitants ont été formés dans le département du Vaucluse.

Texte de la réponse

Dans le département de Vaucluse, la formation spécifique donnant lieu à la délivrance d'un permis d'exploitation des exploitants de débits de boisson est assurée à ce jour par un seul organisme, l'UMIH formation. Selon les données fournies par cet organisme de formation, le nombre d'exploitants formés a été de 38 en 2007, 186 en 2008, 342 en 2009 et de 213 pour le premier semestre 2010.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51550

Rubrique : Hôtellerie et restauration

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, petites et moyennes entreprises, tourisme et services

Ministère attributaire : Commerce, artisanat, pme, tourisme, services et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 2009, page 5488

Réponse publiée le : 23 novembre 2010, page 12712